

#18 | avril 2023

APS en Musique



Les Accueils Péricolaires d'Erdre-en-Anjou vous proposent une animation thématique commune « Les APS en musique :

BRAIN-SUR-LONGUENÉE

Mardi soir jusqu'au 12 avril 2023 à 18h à l'APS de Brain-sur-Longuenée

GENÉ

Jeudi soir du 8 juin au 6 juillet 2023 de 17h à 18h à l'APS de Gené

VERN D'ANJOU

Mardi soir le 2 et 9 mai 2023 et Jeudi soir le 4, 11, 25 mai et 1^{er} juin 2023 de 17h à 18h à l'APS de Vern d'Anjou



Jardins communaux

Des parcelles de jardins communaux sont disponibles à la location sur la commune d'Erdre-en-Anjou :

- Parcelle de 206.00 m² à **Brain sur Longuenée**
- Parcelle de 364.25 m² à **La Pouëze**
- Parcelle de 140.60 m² à **Vern d'Anjou**

Pour plus d'informations vous pouvez contacter la Mairie d'Erdre-en-Anjou au 02 41 61 41 02 ou par mail à l'adresse commune@erdre-en-anjou.fr



Dates à retenir

Avril

 **8** 9h00 - Répar'café - Atelier « révision et réparation des vélos » - Salle communale de Brain-sur-Longuenée

 **10** Tournoi des jeunes FC PCB—Stade de la Villenièrre

 **15** Pêche à la Truite par l'Association de Pêche d'Erdre-en-Anjou - Étang de la Cure Brain-sur-Longuenée

 **15** Chasse aux œufs - Familles Rurales
Pré de la Cure de La Pouëze

 **15 & 16** Loto Loire Madagascar - Salle du FAR

 **22** Concours de pétanque—Etang de Vern d'Anjou

 **26** Concours de Belote—Club Rayon de Soleil
Salle du FAR

Mai

 **8** Journée nationale de commémoration de la victoire du 8 mai—Cimetière d'Erdre-en-Anjou

Directrice de publication : Mme la Maire Yamina Riou

Rédaction : Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Marie-Luce PETITEAU, Lucie LIPREAU-PINEAU, Nathalie POIRRIER, Ségolène DURET et Messieurs Tony Augereau, Joseph BELLARD, Joël BESNIER et Christian BERTHELOT, et Service Communication

Mise en page : Service Communication

Date de parution : Avril 2023

Crédits photos : Commune d'Erdre-en-Anjou

Impression : Imprimé en 500 exemplaires

Dépôt légal : N° ISSN 2822-7166

Mobilités

Covoiturez, on finance vos trajets

DÉPLACEZ-VOUS L'ESPRIT TRANQUILLE, OPTEZ POUR LE COVOITURAGE : PRATIQUE, FACILE ET ÉCONOMIQUE !

Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), tout comme Angers Loire Métropole et Loire Layon Aubance, finance vos trajets du quotidien entre votre domicile et votre lieu de travail si vous les réalisez en covoiturage en utilisant l'application Klaxit.



Plus d'informations sur klaxit.com et sur valleesduhautanjou.fr

Klaxit contribue à désengorger les routes, réduire la pollution et faire face à la hausse du prix du carburant. Une bonne résolution pour la planète mais aussi pour votre porte-monnaie.

Simple d'utilisation, cet outil vous permet de vous mettre en contact avec des conducteurs ou des passagers. Mais en plus, vous pouvez gagner de l'argent !

⇒ Conducteurs, vous rentabilisez vos trajets tout en rendant service : vous êtes rémunérés entre 2 € et 3 € par passager et par trajet. Premier covoit' ? Obtenez, en plus, une prime de 100 € (bonus de 25 € au 1^{er} covoiturage, puis 75 € au 10^{ème}).

⇒ Passagers, profitez des avantages : vous ne payez que 50 centimes par trajet (soit 1 € l'aller-retour), le reste est pris en charge notamment par la CCVHA.

Ça m'intéresse, je me mets au covoiturage :

- Je télécharge l'application Klaxit
- Je m'inscris et je renseigne mon profil
- J'active l'application au début de chaque trajet.
- Je valide le covoiturage une fois le trajet réalisé



Plus d'informations sur klaxit.com et sur valleesduhautanjou.fr

L'application Klaxit est disponible dans le Play Store de Google et dans l'App Store d'Apple

Brûlage de déchets :

De nombreux habitants profitent de cette période d'entrée dans le printemps pour entretenir leur jardin. Pour rappel selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement le brûlage des végétaux à l'air libre, y compris en incinérateur de jardin, est interdit en tout temps, tout lieu, toutes circonstances et est passible d'une amende de 450 €. Cette interdiction vaut pour les particuliers et les entreprises du paysage.



De nombreuses solutions existent pour valoriser ses déchets verts : **compostage, broyage, paillage, collecte en déchetterie**. Alors, ne brûlez plus vos déchets, valorisez les !

Osez l'école de musique

Osez l'école de musique de l'Anjou bleu !

L'école de musique de l'Anjou bleu, c'est :

- de l'éveil musical de 4 à 6 ans
- des classes chantantes pour apprendre la musique
- des instruments à découvrir comme la harpe, les cuivres, le violoncelle, le saxophone et bien d'autres...
- des pratiques collectives pour partager la passion de la musique : atelier percussions, atelier folk, orchestre junior, orchestre des mondes, orchestre symphonique...
- des chœurs pour adultes où il n'est pas nécessaire de lire la musique, le tout est de se faire plaisir ensemble et bien d'autres activités à découvrir !

Renseignements et inscriptions :

Gérard RAMIREZ - 06 03 10 52 67 /

d.ecoledemusique@anjoubleu.com /

<https://anjoubleu.com/service/ecoledemusique/>



Répar'cafés

Répar'café
Atelier de réparation partagé
Erdre en Anjou

Événement mensuel participatif, convivial et gratuit dont l'objectif principal est d'éviter de jeter des objets qui peuvent encore servir en les réparant ou en apprenant à les réparer
(Couture, jouets, électroménager, informatique, smartphones, meubles, vélos, petite mécanique...)

Apportez vos objets et vêtements
le 2^{ème} samedi de chaque mois
entre 9h00 et 12h00
et nous essayerons de les réparer ensemble

Salle communale
Brain sur Longuenée

Gratuit

Collectif Demain en mains
demainemains@laposte.net

Notez les prochains Répar'Cafés (seconds samedis du mois) :

- 8 avril avec un atelier "révision et réparation des vélos"
- 13 mai avec un **troc plants** (apportez et échangez vos plants)
- 10 juin avec un atelier "séchoirs solaires"

Déclaration des revenus 2022



À partir du 13 avril 2023, vous pourrez déclarer vos revenus de 2022 en ligne. Les déclarations papier pré remplies seront envoyées par courrier du 6 au 25 avril 2023. Les dates limites pour effectuer votre déclaration en ligne varient en fonction de votre département de résidence. Les dates limites des déclarations faites en ligne sont fixées selon votre département :

- 25 mai 2023 à 23h59 : départements n° 1 à 19 et non-résidents ;
- 1^{er} juin 2023 à 23h59 : départements n° 20 à 54 ;
- 8 juin 2023 à 23h59 : départements n° 55 à 974/976.

Pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au **22 mai 2023**, quel que soit le lieu de résidence (y compris pour les résidents français à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

Camps basket découverte

JEUDI 27 AVRIL
Salle omnisports de Vern d'Anjou, VERN D'ANJOU
9H - 17H

Ouvert aux licenciés et aux non-licenciés
Nés entre 2012 et 2015 inclus
10€ la journée

Prévoir un pique-nique

Dotation offerte à chaque participant(e)

CAMP BASKET DÉCOUVERTE
EN COLLABORATION AVEC LE GROUPEMENT SPORTIF DE VERN D'ANJOU

Informations et inscriptions

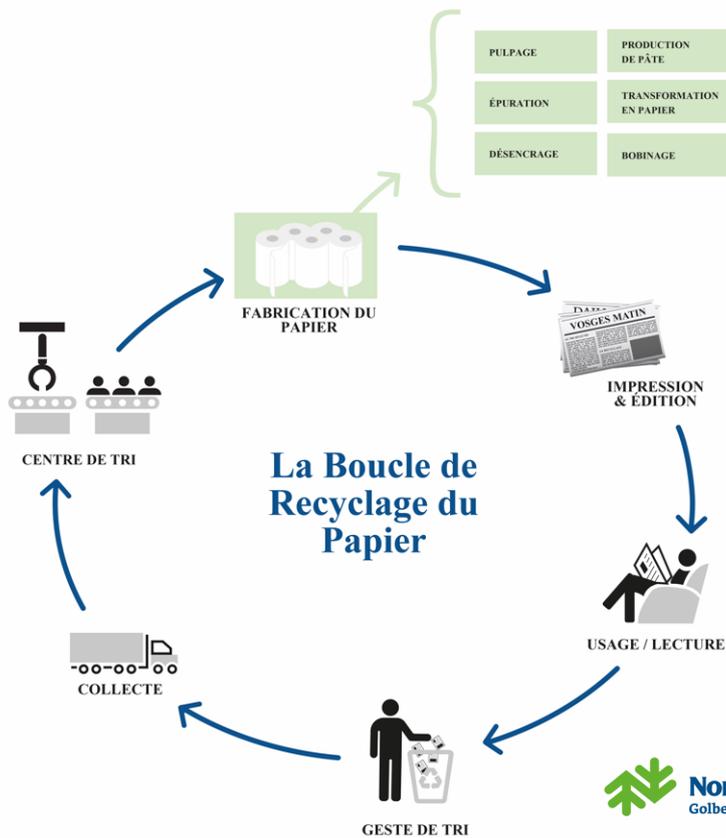
Action soutenue par le **anjou**

Au mois de mai

- L'actualité du moment
- Des informations utiles au quotidien

Processus de recyclage du papier

LES 7 VIES DU PAPIER GRÂCE AU RECYCLAGE :



Au sein de l'entreprise Norske Skog, le papier trié est transformé en papier journal ou papier pour prospectus. Pour fabriquer leur papier, l'entreprise utilise uniquement des fibres recyclées. Le geste de tri est donc essentiel au bon fonctionnement du recyclage car il s'agit de la matière première.

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LE TERRITOIRE DES 3RD'ANJOU :

Les tonnages de papier collectés sur tout le territoire des 3RD'Anjou s'évaluent à : 1 983 tonnes en 2022 soit un peu plus de 16 kg par habitant et par an. Sur le territoire, pour être recyclé le papier doit être déposé dans une colonne d'apport volontaire spécifique de couleur bleu.

Lieu de recyclage : Norske Skog situé sur la commune de Golbey dans le département des Vosges, en Lorraine.

Ce que vous pouvez déposer dans le contenant approprié : (pas besoin d'enlever les agrafes et les trombones)

Journaux et magazines



Publicité et prospectus



Catalogues et annuaires



Courriers et lettres



Livres et cahiers



Enveloppes et papiers



CEPENDANT, il est interdit d'y déposer : les essuie-tout, les mouchoirs en papier ou autres textiles sanitaire, etc.

Sans votre geste de tri, le papier sera valorisé énergétiquement ou enfoui, et n'aura donc pas de seconde vie.

Astuces 3R : Pensez à imprimer qu'en cas de nécessité ! Réalisez vos impressions en noir et blanc et en recto-verso.